

LE MAGDALENOIS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE
LA MADELEINE BOUVET



EDITION Décembre 2021



LE MOT DU MAIRE		page 3
COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 2021		pages 4 à 6
LES ANCIENS COMBATTANTS		page 7
SIAEP PERCH'EST		page 8
TRAVAUX		page 9
ACTUALITÉS		page 10
COMMUNAUTE DE COMMUNE CŒUR DU PERCHE		
Le centre territorial de santé, petites villes de demain		page 11
Le déploiement de la fibre, arrivée d'un conseiller numérique		page 12
Les travaux de rénovation énergétiques		page 13
LES ANIMATIONS		pages 14 à 15
PANIER DES AINÉS		page 15
CULTURE ET LOISIRS		
La bibliothèque communale		page 16
Les photos des animations et le questionnaire		page 17
LES INFORMATIONS GENERALES		pages 18 à 20
LES ADRESSES UTILES		page 21
HISTOIRE D'UNE MAIRIE		page 22
HOMMAGE A YVETTE GAREL ET DON A LA COMMUNE		page 23
LES INFOS COVID ET ALERTES		page 24
Violences faites aux femmes, enfants maltraités et actes de cruauté envers les équidés		

Chères Magdalénoises, Chers Magdalénois, Chers amis,



Pour célébrer ces joyeuses fêtes de Noël, le passage de la nouvelle année, nous avons illuminé notre bourg.

Cet été, nous avons pu nous retrouver en famille, entre amis et profiter des vacances. Après ces longs mois difficiles, nous pensions que cette crise sanitaire était derrière nous, mais depuis quelques semaines une reprise est bien réelle. La cinquième vague est là et nous oblige à être à nouveau très vigilants.

Le conseil municipal a décidé de maintenir pour cette année un panier garni pour nos aînés. J'en profite pour féliciter notre doyenne Mme MAHEU Cécile qui vient d'avoir 99 ans et notre doyen M. BLONDELET Jacques qui a fêté ses 89 ans.

Principaux travaux réalisés cette année :

- Enrochement de l'étang terminé sur deux côtés,
- Fermeture de la place de l'Etang côté Bretoncelles,
- Démolition de la ruine de l'étang et drainage du terrain,
- Empierrement du chemin de la Thomaserie et de la Copinière,
- Le diagnostic réseau assainissement imposé pour pouvoir prétendre à des subventions pour notre station d'épuration,
- La réfection des sanitaires de la salle polyvalente est en cours,
- La sente piétonne qui reliera le bourg au cimetière est programmée fin décembre 2021

En ce qui concerne nos projets :

- Dernière tranche d'enrochement de l'étang,
- Création d'une aire de pique-nique aux abords de l'étang,
- Travaux de couverture et mise en place d'une pompe à chaleur pour la bibliothèque et le logement communal,
- Réfection de la station d'épuration,
- Sécurisation du bourg, l'étude est réalisée par Orne Ingénierie. Le projet va nous être présenté en début d'année 2022

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous offrir un calendrier 2022 où vous pouvez découvrir de magnifiques prises de vue de nos hameaux au gré des quatre saisons prises par M. Jean-François Delafaye et son drone. Tous les hameaux n'ont pas pu être représentés mais ils le seront dans un futur calendrier.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce journal et de ce calendrier.

Pour terminer, je vous donne rendez-vous pour les vœux du maire le dimanche 23 janvier 2022 à 15h30 à la salle polyvalente bien sûr si les conditions sanitaires le permettent. A cette occasion, j'espère pouvoir vous présenter la première esquisse de notre projet d'aménagement du bourg.

A toutes et à tous, au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse tous mes vœux les meilleurs, une bonne santé et des moments de bonheur dans notre joli village.

Olivier BOULAY

SÉANCE DU 7 MAI 2021

Convention fond de concours pour les travaux de voirie à « la Nouebernou » avec la CDC

Les travaux consistent à poser une buse à l'intersection de la voie communale n°4 et le chemin rural n°54 dit de la Nouebernou afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

Le montant des travaux s'élève à 2 325 € HT.

Le montant du fond de concours (CDC) est de 50 % du montant HT des travaux et plafonné à 0.5 x

2 325 € HT, soit 1 162.50 €. Ce montant sera calculé selon les quantités réellement exécutées.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Demande de subvention de l'UNA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association de l'UNA a fait une demande de subvention. Il explique qu'une subvention est donnée par la CDC à l'UNA ainsi qu'à l'ADMR dont le montant est de 7 500 euros pour chaque association. De ce fait les communes ne participent pas.

Dossier GUYON/ FORTUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Maître BELLEMERE de Bretoncelles a étudié le dossier d'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré C 110 qui appartient aux conjoints GUYON / FORTUNE.

Elle propose de ramener les frais du dossier à la somme de 2 400 euros.

Les frais étant revus à la baisse par rapport à ce qui était proposé précédemment, et afin de clarifier l'affaire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Maître BELLEMERE

SÉANCE DU 04 JUIN 2021

Modification de la circulation sur la place de l'étang

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de modifier la circulation sur la place de l'étang. Ceci afin d'éviter aux véhicules venant de Bretoncelles de la traverser, dans le but de ne pas passer par le STOP rue de l'étang.

Ces véhicules y passent souvent trop vite, ce qui représente aussi bien un danger, qu'un manque de tranquillité pour les camping-caristes et autres personnes qui y stationnent.

Le projet est de fermer l'entrée qui donne sur la rue de l'étang.

Mme LEHMAN responsable au service des transports du conseil régional est venue avec le bus scolaire pour faire un essai.

M PROVOST responsable de notre secteur voirie au conseil départemental était également présent.

L'essai de manœuvre du bus s'est avéré positif. Il est donc prévu de faire un test dès les vacances scolaires en juillet et août.

SÉANCE DU 02 JUILLET 2021

Convention avec le département dans le cadre de l'aménagement de la sente piétonne allant du bourg au cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'autorisation de travaux sur la RD 920 dans le cadre de l'aménagement de la sente piétonne.

Choix de l'entreprise dans le cadre de l'aménagement de la sente piétonne allant du bourg au cimetière

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le montant des devis reçus pour l'aménagement de la sente :

- Entreprise DASSE : 7 776.00 € HT soit 9 331.20 TTC
- Entreprise MARCHAND : 6 350.76 € HT soit 7 620.91 TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MARCHAND pour la somme de 7 620.91 euros TTC.

Étude des devis pour les travaux des sanitaires de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de choisir les entreprises de maçonnerie, de menuiserie, de peinture et de plomberie dont les devis ont été reçus, afin de prévoir une réunion de concertation pour le planning.

Lot 1 & 2	Maçonnerie plâtrerie	SARL BEATRIX	
	TTC	24 187.30	
Lot 3	Menuiserie	MGP	
	TTC	5 954.57	
Lot 4	Plomberie	TIREAU-PITEL	CHALLIER
	TTC	7 753.96	8 589.31
Lot 6	Peinture	LEDUC	BEJON
	TTC	2 091.60	2 915.20

La commission sécurité du SDIS devrait avoir lieu le 27 juillet prochain. Selon les obligations à respecter les devis d'électricité seront ajustés en ce sens.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

- L'entreprise SARL BEATRIX, lot 1 et 2 de maçonnerie plâtrerie pour le montant de 24 187.30 euros TTC.
- L'entreprise MGP, lot 3 de menuiserie pour le montant de 5 954.57 € TTC
- L'entreprise TIREAU PITEL, lot 4 de plomberie pour le montant de 7 753.96 € TTC
- L'entreprise LEDUC, lot 6 de peinture pour le montant de 2 091.60 € TTC

Choix du prestataire pour l'adresse des hameaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré avec Alain CHARLES un responsable de Orne Métropole, de la division Ingénierie 61 à Alençon afin d'avoir un devis de prestation pour l'adressage des hameaux et d'en connaître toutes les modalités.

La poste a aussi fourni une simulation tarifaire pour la même mission.

Monsieur le Maire en donne les montants :

- La Poste : 4 500 € HT
- Orne Métropole : 600 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Orne Métropole pour le montant de 600 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cet objet.

Courrier de La Casa Di Pinocchio

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de La Casa Di Pinocchio demandant la prise en charge d'une facture des Vidanges Ornaïses suite à un dégât des eaux au niveau de la chaudière. Cette dépense s'élève à 264. 00 euros TTC.

SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2021

Achat d'un photocopieur pour la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer le photocopieur, étant donné qu'il ne fonctionne plus.

Il a été acheté en juillet 2014. Deux techniciens sont intervenus mais sans bon résultat.

Nous avons contacté 2 fournisseurs pour une proposition commerciale en location ou achat :

Tarifs HT	Achat	Location Mensuelle
DESK (fournisseur actuel)	4 500.00 €	80.00 €
RICOH	1 570.46 €	39.12 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise RICOH avec la solution de location.

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2021

Devis de l'entreprise MARCHAND pour la sente piétonnière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux instructions demandées par les services du Département, il convient de modifier le devis de l'entreprise MARCHAND accepté lors de la réunion de conseil du 02 juillet 2021.

Le nouveau devis proposé s'élève à 7 303.92 € HT soit 8 764.70 TTC

Budget assainissement : provision pour les créances impayées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans un souci de transparence, le comptable en charge du recouvrement demande de prévoir une provision pour les créances impayées dont le montant s'élève à 1 289.77 euros.

En cas de non-recouvrement par le comptable, celui-ci demandera de passer en admission en non-valeur ou en créances éteintes ce montant.

Le conseil municipal accepte de prévoir cette provision.

Règlement du cimetière

Chaque conseiller municipal a reçu en document préparatoire pour la réunion de ce jour un projet de règlement pour le cimetière. Un arrêté sera pris quand tous les articles auront été validés par Monsieur le Maire.

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2021

Choix de l'entreprise pour les devis de réfection des chemins de la thomaserie, la donnette, la copinière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins de La Thomaserie, La Donnette et La Copinière ont besoin d'une réfection.

Les pierres récupérées suite à la démolition de la ruine vont être utilisées pour ces travaux.

L'entreprise MARCHAND et l'entreprise DASSE ont proposé un devis :

- Entreprise MARCHAND : 16 038.00 € TTC
- Entreprise DASSE : 19 680.00 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise MARCHAND

Choix de l'entreprise d'électricité pour les travaux des sanitaires à la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les travaux d'électricité des sanitaires.

- Entreprise TIREAU PITEL : 11 220.46 € TTC
- Entreprise CHALLIER : 8 406.66 € TTC
- Entreprise LAMELET : 8 292.42 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise LAMELET.

Annulation et remplacement de la délibération 2021.18. « délégations à M le Maire »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service du bureau de la légalité de la préfecture d'Alençon a demandé d'annuler et de remplacer la délibération 2021.18.

Il convient de reprendre la délibération et de supprimer la ligne « 15. De prendre toute décision modificative au niveau du budget à hauteur de 1 500 euros ».

Le conseil municipal accepte de modifier cette délibération.

RPQS de l'eau pour le SIAEP PERCH'EST

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport du syndicat des eaux pour l'année 2020 et en donne lecture.

Le Conseil Municipal accepte le rapport de l'eau de l'année 2020.

RPQS de l'assainissement

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

✓ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

✓ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

✓ **ADOPTION** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) 2020.

Commémoration du 11 novembre 1918

Le jeudi 11 novembre 2021, les anciens combattants et les élus ont rendu hommage à ceux qui sont morts pour la France lors de la première guerre mondiale.



Le message d'Hommage à tous les « Morts pour la France » de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, a été lu par le Maire Olivier BOULAY :

« Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement et de bravoure. »

Le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) a été lu par Fabien :

« Les Monuments aux Morts de nos villes et de nos villages rappellent et gardent le souvenir de ces hommes tombés sur les champs de bataille »



NOUVEAU



LES ANCIENS COMBATTANTS

La Madeleine Bouvet - Le Pas Saint l'Homer

Un nouveau président des anciens combattants a été élu, M. Pierre PIZZAGALI, à qui nous adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Nous remercions chaleureusement M. Jean BIGEAULT pour les années consacrées à la présidence des anciens combattants.



Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable

Le **SIAEP Perch'Est** est une régie autonome qui regroupe 7 communes (Le Pas St L'Homer, La Madeleine-Bouvet, Les Menus, Moutiers au Perche, Bretoncelles (en partie), La Lande sur Eure et Neuilly sur Eure).

Avec **un réseau de distribution de 172 km**, il alimente **1 850 compteurs** et couvre une population estimée à **3 300 habitants**. Notre syndicat est en lien étroit avec les différents services : l'Agence Régionale de la santé (ARS), l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le syndicat départemental de l'eau (SDE 61), la préfecture et la police de l'eau.

Les élus qui vous représentent sont Olivier Boulay, président, et Alain Charles. Trente-six analyses de la qualité de l'eau, microbiologiques et physico-chimiques ont été réalisées en 2020 et aucune analyse n'a obtenu un retour non conforme.



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

- Remplacement de conduite sur la commune Le Pas Saint l'Homer (Hannon) pour un montant de 55 391 € HT, subventionnés à hauteur de 50% par l'agence de l'eau
- Remplacement de conduite sur les communes de La Lande Sur Eure (Le Coudray) et de Neuilly Sur Eure (La Houllerie) pour un montant de 23 381€ HT subventionnés à hauteur de 40% par l'agence de l'eau
- Réhabilitation de bâtiments sur la commune de Moutiers Au Perche (L'Aunay et Mont Harou) pour un montant de 24 000 € HT.

Le montant total des travaux pour l'année écoulée s'élève à 102 772 € HT.



Natacha Fontaine (à droite sur la photo), la nouvelle secrétaire, vous accueille à la mairie de La Madeleine Bouvet le **lundi de 13H à 18H et le vendredi de 8H30 à 12H**. Nous remercions Delphine Gonsard (à gauche sur la photo), mise à disposition par le centre de gestion, pour avoir assuré la transition et la formation, ainsi que Nelly Poirier pour avoir assuré la facturation.

Téléphone : 02.33.73.52.42
Mail : secretariat@siaep-perchest.fr

Tarif eau au 1^{er} janvier 2022

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Prix m3 (1000 litres) : 1,10 € HT partie syndicat • Prix abonnement annuel : 62 € HT • Prix ouverture / fermeture compteur : 40 € HT | <ul style="list-style-type: none"> • Prix m3 comprenant taxes, redevance et abonnements : 2, 20 € TTC (pour une consommation moyenne de 120 M3 pour un ménage) |
|--|---|

Assainissement collectif

Tarif assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022

- Prix m3 : 1,30 € HT
- Prix abonnement annuel : 95 € HT

L'assainissement collectif est géré par la commune :

- Nombre d'abonnés en 2021 : 117

Démolition de la ruine

Une partie des ruines a été supprimée et une autre partie est conservée pour éventuellement servir d'appui à la création d'un espace couvert pour se protéger aux beaux jours du grand soleil ou des ondées éventuelles. Cette première étape s'inscrit dans un projet plus global d'aire de pique-nique dont l'étude est en cours. La commune a pu reprendre cette ruine bien sans maître en mai 2016. Le coût des travaux réalisés par l'entreprise MARCHAND et qui comprend le drainage du terrain est de 7 261 € HT.



Station d'épuration

Les travaux de la station sont toujours en cours. Le diagnostic du réseau d'assainissement est terminé.

Enrochement étang

La dernière tranche de l'empierrement des berges de l'étang par l'entreprise DASSE, dont le coût s'élève à 25 421 € HT est prévue début 2022.



Sente piétonnière

La réalisation par l'entreprise MARCHAND d'une sente piétonnière qui permettra de sécuriser le trajet entre le bourg et le cimetière est prévue fin 2021 pour un coût de 7 304 € HT, subventionné à hauteur de 50%.

Salle polyvalente

Les travaux de rénovation et de mise aux normes de la salle polyvalente dont l'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2021 sont en cours pour un coût total de 40 000 € HT.

Electricité (Lamelet) : 6 910 € HT

Peinture (Leduc) : 1 743 € HT

Maçonnerie (Beatrix) : 18 355 € HT

Plomberie (Pitel) : 6461 € HT

Bureau de contrôle (Socotec) : 2 000 € HT

Menuiserie (MGP) : 4 962 € HT

Empierrement chemins

Les pierres de démolition récupérées lors de la démolition de la ruine ont été réutilisées pour la remise en état des chemins de La Thomaserie à la Donette et à La Copinière. Le montant total s'élève à 5 504 € HT.

+ D'INFOS

Nous remercions la GAEC de la Pellerie qui a effectué bénévolement et gracieusement le broyage des bernes.

Le centre de secours de Bretoncelles recrute

Le **centre de secours de Bretoncelles**, dont dépend notre commune, a besoin de pompiers volontaires.

Si vous aimez porter secours, aider les autres, travailler en équipe, être dans le feu de l'action : devenez pompiers volontaires !

Contact mail : chef.bretoncelles@sdis61.fr

Les sapeurs-pompiers volontaires ont vocation à participer à l'ensemble des missions de sécurité civile.

Pour vivre cette expérience vous devez :

- Avoir entre 16 et 55 ans (60 ans pour les infirmiers et médecins)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard du service national
- Ne pas avoir de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- Remplir les conditions d'aptitudes médicales et physiques.



L'adjudant-chef Jérôme GUYON a été nommé nouveau Chef du Centre de Secours de Bretoncelles depuis le 1^{er} janvier 2021, après 27 ans de service. Il succède au capitaine Philippe JOURDHEUIL qui dirigeait le centre depuis plusieurs années.

« C'est une formidable expérience enrichissante, vous ne risquez pas de vous ennuyer alors rejoignez-nous ! » selon Jérôme GUYON.

Association transport



Si vous avez besoin de vous déplacer et que vous n'êtes pas motorisé, les bénévoles de **l'association RESO'AP** vous proposent de vous accompagner dans vos déplacements.

Pour bénéficier de cet accompagnement véhiculé en 3 étapes, il suffit de vous inscrire auprès de l'association et de compléter le dossier :



Contact
Tél. 02 43 39 44 49
Du lundi au vendredi
8 h 30 / 12 h - 14 h / 17 h
Mail : contact@resoap.fr

Adhésion annuelle : 5 €.
Participation forfaitaire : 0,50 € / km.
Forfait minimum de 5 €.

+ D'INFOS

L'association recherche actuellement des **bénévoles**.

Inauguration du centre territorial de santé

Le Centre Territorial de Santé installé aux Dock de Saint Marc à Rémalard en Perche ouvert depuis le 1^{er} octobre 2021 a été inauguré le 4 novembre 2021 par M. Christophe de BALLORE – Président du Conseil Départemental de l'Orne, M. Thierry LIGER - Président de la CDC Cœur du Perche, M. Patrick RODHAIN – Conseiller Départemental /Président des affaires sociales et Maire de Rémalard. De nombreux élus étaient présents.



Ce nouveau centre médical, le troisième à ouvrir dans le département, permettra d'améliorer l'accès aux soins, notamment pour les patients qui n'ont pas de médecin traitant. Trois médecins généralistes salariés par le Conseil Départemental de l'Orne, **Dr BLONDEL - Dr CHARON – Dr KAPALOVITCH**, consultent en alternance du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.

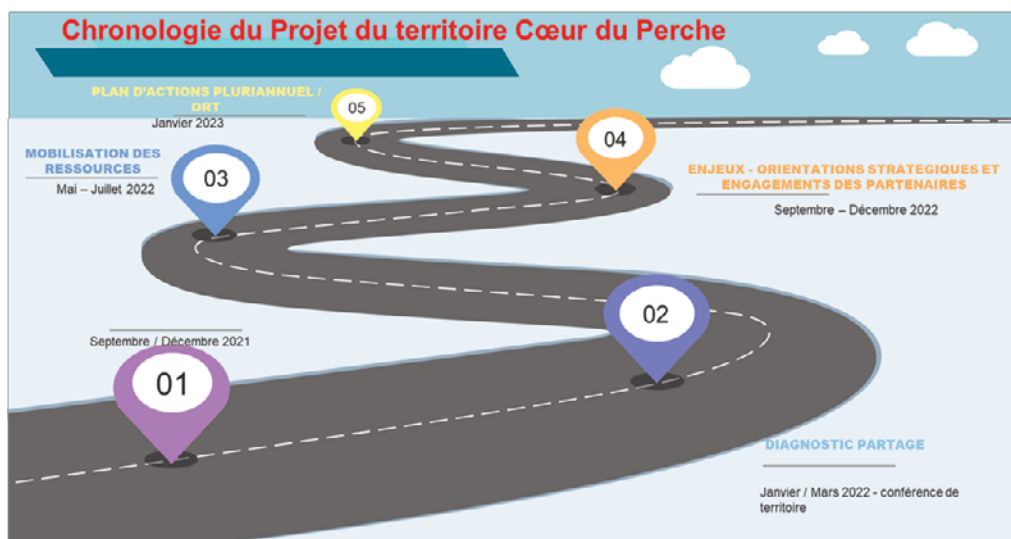
La prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone et par mail via une plateforme départementale dédiée : **Téléphone 02 33 82 50 00 & rendez-vous en ligne sur CTS REMALARD**

Petites villes de demain

La communauté de communes Cœur du Perche a signé le 23 juillet 2021 une convention d'adhésion au programme **Petites Villes de Demain** avec l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Orne et Rémalard en Perche pour le compte des 5 pôles de centralité du territoire (Rémalard en Perche, Bretoncelles, Sablons-sur-Huisne, Berd'huis et Perche en Nocé).

Un chef de projet développement territorial, M. RABJEAU, a été recruté en septembre pour animer et coordonner les différentes opérations à engager sur la période 2021-2026 au service du projet de territoire dans le cadre du programme Petites villes de Demain et d'une Opération de Revitalisation du Territoire.

Première étape : concevoir avec l'ensemble des élus, acteurs et citoyens du territoire **un projet de territoire** au service du développement et de la revitalisation de Cœur du Perche afin de ;



- **Conforter** le dynamisme des communes qui exercent des fonctions de centralité
- **Améliorer** les conditions de vie des habitants en milieu rural
- **Mobiliser** les partenaires
- **Répondre** aux problématiques de transition écologiques, numériques et démographiques

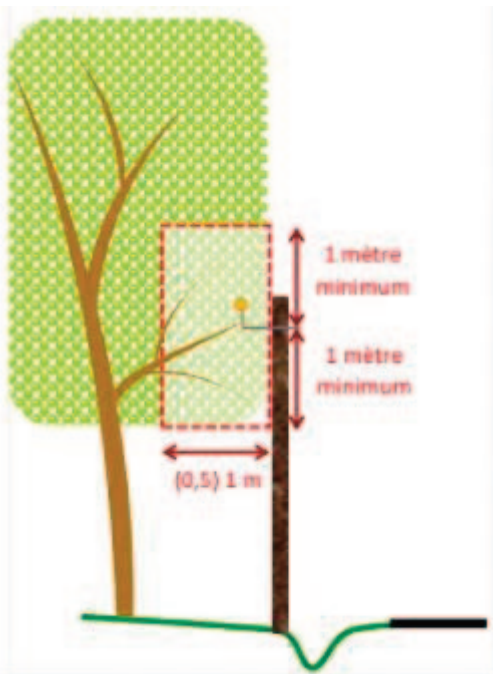
Déploiement de la fibre



Pour préparer l'arrivée de l'internet Très Haut Débit, l'entreprise Orange et le Département de l'Orne (collectivité) sont engagés dans un grand programme d'aménagement du territoire : l'installation d'un réseau de fibre optique qui desservira toutes les habitations et les entreprises d'ici fin 2023.

Ainsi chaque foyer pourra souscrire un abonnement Internet Très Haut Débit auprès des opérateurs de télécommunication et bénéficier de services performants. **La fibre optique sera un câble aérien posé sur les mêmes poteaux que le réseau historique** en fils de cuivre et qui permet la téléphonie et l'internet filaires.

DEGAGEMENT DES FILS



L'élagage des arbres est nécessaire pour l'installation de la fibre. L'entretien annuel ultérieur sera aussi nécessaire pour éviter que des branches cassent les fils, notamment lors des tempêtes. Cette nécessité d'élagage engage la responsabilité de tous les propriétaires riverains du réseau de fils téléphoniques.

Il suffit d'un propriétaire défaillant ou d'une branche qui par accident casse les fils pour priver de service de nombreux habitants. Pour permettre une mise en place réussie du nouveau réseau et faciliter l'entretien ultérieur, **la Communauté de Communes a décidé de réaliser sur les voies communales 2 saisons d'élagage pour un linéaire total de plus de 60 km** (estimée à 170 000 €).

Cette opération permettra de libérer l'actuel réseau téléphonique des branches. **L'élagage effectué par la collectivité ne permet pas de garantir un résultat satisfaisant sur les haies ornementales près des habitations** (thuyas, lauriers, charmille, etc.). Leur élagage est donc laissé aux bons soins des propriétaires.

Lors des travaux, la circulation sera un peu perturbée et les élus vous remercient par avance pour votre compréhension. Il s'agira de travaux ponctuels. Ensuite, l'entretien se fera de façon annuelle sans entrainer de gêne. Enfin, les élus espèrent que le nouveau réseau fibre optique, une fois en fonctionnement, répondra à vos attentes dans votre vie quotidienne.

Arrivée d'un conseiller numérique

La Communauté de Communes a recruté pour une durée de deux ans, **un conseiller numérique** pour tous ceux qui ont besoin d'aide pour leurs démarches administratives. Son rôle est d'accompagner chacun pour maîtriser les bases du numérique, d'animer des ateliers individuels ou collectifs de formation :

- Prendre en main un équipement informatique
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Apprendre les bases du traitement de texte
- Installer et utiliser des applis utiles sur son smartphone

Des permanences auront lieu dans chaque commune, dont 8 à la Madeleine Bouvet, selon un calendrier qui sera communiqué prochainement.



Travaux de rénovation énergétique

La Plateforme Habitat du Pays du Perche Ornaïs s'organise pour répondre à tous les propriétaires et mieux accompagner la rénovation thermique des logements du territoire.

Elle est structurée en deux volets :

Un espace Conseil FAIRE qui deviendra France Rénov' au 1^{er} janvier 2022 :

- Informe et conseille tous les ménages sur les étapes de la rénovation énergétique et sur les aides financières mobilisables selon les projets des particuliers.
- Oriente vers les bons interlocuteurs.
- Accompagne au montage des dossiers Région pour une rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- Sensibilise les particuliers ainsi que les professionnels de la rénovation énergétique

L'Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat (OPAH) :

- Conditions d'éligibilité :
 - Pour les ménages aux revenus modestes (sous les plafonds de ressources ANAH)
 - Pour des travaux avec un gain énergétique d'au moins 35%, des sorties d'insalubrité ou une adaptation à la perte d'autonomie.
- Réalisation de plan de financement, accompagnement au montage financier, suivi
- Commande des visites à domiciles réalisées par EcoPertica, le prestataire technique

Plateforme Habitat du Pays du Perche ornaïs
DES AIDES POUR VOS TRAVAUX

Espace Conseil FAIRE
Information et conseils sur
les travaux de rénovation énergétique
et les aides financières

Contact : 02 33 85 80 86
espacefaire@payspercheornais.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2019-2022
Aide technique et financière pour
- La rénovation énergétique
- La lutte contre l'habitat indigne
- Le maintien à domicile

Pays Perche ornaïs
Maison des Territoires - Zone de la Grippe
61400 Mortagne-au-Perche
pays-perche-ornais.jimdosite.com/
www.facebook.com/payspercheornais

NORMANDIE HAUTS DU PERCHE
rne Collines du PERCHE NORMAND Cœur du Perche

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Les propriétaires peuvent contacter la Plateforme Habitat du Pays du Perche Ornaïs
Les contacts Céline DAVIGNON / Marine AVELINE
Au 02.33.85.80.86 ou par Mail : habitat@payspercheornais.fr

Verre de l'amitié

N'ayant pu faire les vœux du maire en début d'année et la soirée grillades début juillet, un **verre de l'amitié en plein air** a été organisé place de l'étang le vendredi 9 juillet 2021. Pour régaler les Magdalénois, l'apéritif fut préparé par **les Prairies du Perche**. Bonne humeur, soleil, convivialité...il y avait tous les ingrédients ! Un excellent moment partagé avec les habitants de la commune. En 2022, nous espérons pouvoir organiser de nouveau la soirée grillades le 1er samedi de juillet.



Le Maire M. Olivier Boulay a profité de l'occasion pour remercier ses adjoints, ses conseillers, le personnel municipal et les différentes associations qui participent activement à la vie de la commune.

Vide-greniers

Cette année enfin, **le vide-greniers** tant attendu a eu lieu le dimanche 5 septembre 2021. Une magnifique journée ensoleillée qui a réuni **170 exposants** de la commune et d'ailleurs, et attiré beaucoup de visiteurs. Pilotées par **le Comité des fêtes** de La Madeleine Bouvet, les équipes en place dès 5h du matin ont permis une parfaite organisation.



COMITE DES FETES

Président : Monsieur Bruno LECOMTE

☎ 06 07 91 89 17

Vide greniers le 1er dimanche de juin ;
Soirée grillades /bal et feu d'artifice /1er
samedi de juillet

Arbres de Noël des enfants

Animations

L'ECOLE BUISSONIERE

Présidente : Madame Martine TILLARD

☎ 07 85 80 54 11

Animatrice : Madame Véronique GAREL

☎ 06 77 87 05 19

Animations et Loisirs enfants à partir de 3 ans
tous les mercredis de 14H30 à 16H30

PECHE A L'ETANG

Animations

PECHE A LA CORBIONNE

Ouverture de la pêche le samedi 19 mars 2022 à 7H au coup de fusil. Après cette date, la pêche est autorisée tous les jours du lever au coucher du soleil. Fermeture particulière à 17H la veille des lâchers de truites.

Fermeture Générale de la pêche le 31 octobre 2022.

Achat des cartes auprès du garde-pêche et à LA CASA DI PINOCCHIO

Carte à l'année : 55€ / Carte à la journée : 7€

La mairie recrute un garde de pêche pour la prochaine saison

Nombre de cartes de pêche vendues en 2021 :
72 cartes à l'année et 473 cartes à la journée

Ouverture de la pêche le samedi 12 mars 2022. L'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) Président : M. Yves TOUBLET ☎ 06 80 56 87 40

Un rempoissonnement sera effectué fin février 2022 : 200 kg de truites Fario adultes et un prochain rempoissonnement prévu au printemps.

Achat des cartes auprès de l' AAPPMA, à LA CASA DI PINOCCHIO ou sur internet cartedepeche.fr

Carte à la journée : 12€ - Carte à l'année réciprocity départementale : 78€

Carte interfédérale : 100€

Découverte moins de 12 ans : 6€ - carte mineur 12/18 ans : 21€

Possibilité pour un adulte (H/F) de parrainer une jeune : carte découverte moins de 12 ans gratuite et carte mineurs 12/18 ans : 10,50€ – Découverte femme : 35€

Panier des aînés

Au regard de la situation sanitaire, nous ne pouvons pas nous réunir ensemble autour de notre traditionnel déjeuner. Aussi, **le conseil municipal a décidé d'offrir à nouveau à tous nos aînés un panier garni composé de bons produits locaux** et conditionné dans **un sac réutilisable** orné de notre blason et **offert par le comité des fêtes** :

- Un **assortiment de produits** de la GAEC de La Pellerie à La Madeleine Bouvet
- Un kg de **farine** bio des minoteries Guiard à La Madeleine Bouvet
- Un **savon** fabriqué par Malvina à l'Aritoire à La Madeleine Bouvet
- Des **chocolats** élaborés par la boulangerie Barbatte de Bretoncelles
- Un **bon** pour un plat à la Casa Pinocchio de La Madeleine Bouvet
- Un **pot de miel** de 250 g récolté par l'apiculteur Serge Launay de Rémalard



Illuminations

La commune a revêtu ses habits de fête avec **l'installation du traditionnel sapin et des décorations lumineuses.**

Notre beau sapin, qui trône fièrement place du Monument, a été offert et coupé chez Francine et Pierre PIZZAGALI à qui nous adressons nos remerciements.



La bibliothèque communique...ou le journal des bonnes nouvelles !

Un p'tit bilan, un questionnaire pour un questionnement ! et une pause

En 2021, malgré un contexte difficile, nous avons proposé :

- Une exposition de couteaux dans le cadre de « Tout feu, tout flamme »
- Une bibliothèque ouverte le dimanche en janvier et février
- Un atelier/démonstration de jardinage
- Une journée artistique
- Un troc jardin
- Une conférence pour aider à mieux apprendre, à tout âge
- Une exposition sur le parcours d'un déporté
- Votre bibliothèque/grainothèque n'a pas fermé
- Nous avons échangé 720 documents (livres, dvd, cd, textes lus avec la Médiathèque Départementale d'Alençon les 18 et 19 novembre 21. **Venez les découvrir !**



Concernant l'équipe : Marc Malherbe, de Moutiers au Perche, a cessé son bénévolat en novembre, nous le remercions chaleureusement pour sa participation pendant 1,5 an. **Patricia Boisdron**, habitante de la commune tout comme la moitié de l'équipe (4/8 maintenant), a décidé de s'y investir en nous rejoignant : nous l'en remercions vivement et lui souhaitons la bienvenue !

Lors de notre dernière réunion, nous avons évoqué une **baisse importante de la fréquentation des adhérent(e)s** à la bibliothèque depuis 2020. Certes, le Covid est passé par là... Mais depuis le déconfinement, les effectifs n'ont pas beaucoup remonté... et notre logiciel supprime automatiquement les adhérents ne fréquentant plus la bibliothèque pendant un an !

Soucieuse de continuer à **tout mettre en œuvre pour développer l'accès à la culture** ainsi qu'un lieu de rencontre et de partage au sein de la commune, l'équipe a besoin de votre participation pour maintenir ouvert cet espace de proximité et ses activités.

Voilà pourquoi, nous vous sollicitons en vous remerciant par avance de bien vouloir **remplir et découper le questionnaire en page 17**, puis vous pouvez au choix :

- L'apporter à la bibliothèque
- Le déposer dans la boîte aux lettres
- Le renvoyer par mail à : bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr

En attendant, nous allons « recharger les batteries » et nous réorganiser, et pour cela nous avons pris la décision de faire une « année blanche », c'est-à-dire, assurer les mêmes horaires d'accueil mais sans proposer d'animation en 2022.

Nous espérons vivement vos visites sans lesquelles les bénévoles ne trouveraient plus d'intérêt à se mobiliser et pour vous proposer à nouveau des animations en 2023,

L'Equipe de bénévoles :

Aurore, Cathy, Eliane, Evelyne, Françoise, Martine, Patricia et Patricia



Informations

Mercredi de 14H30 à 17H30
Samedi de 9H30 à 11H30

17, rue du Perche
61110 La Madeleine Bouvet

Florilège photos 2021



QUESTIONNAIRE

A RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE

Nom :

Prénom :

1. Cette Bibliothèque est accueillante :

☐ Oui ☐ non

2. Les horaires d'ouvertures de la bibliothèque me conviennent :

☐ Oui ☐ non

Je souhaiterai :

3. J'ai déménagé et habite à présent trop loin :

☐ Oui ☐ non

4. Je me suis inscrit dans une autre bibliothèque :

☐ Oui ☐ non

Si oui laquelle ?

Pourquoi ?

5. Je n'ai plus le temps de venir à la bibliothèque :

☐ Oui ☐ non

6. L'épidémie de Covid a empêché ma présence à la bibliothèque :

☐ Oui ☐ non

Précisez :

7. Les animations vous intéressent-elles ?

☐ Oui ☐ non

Je souhaiterai plus d'animations dans la bibliothèque :

☐ Oui ☐ non

Précisez

8. Les documents proposés (livres, dvd, cd musicaux) vous conviennent-ils ? :

☐ Oui ☐ non

Précisez .

Les trouvez-vous en quantités suffisantes ?

☐ Oui ☐ non

9. Pensez-vous vous réinscrire pour l'année prochaine ? :

☐ Oui ☐ non

10. Indiquez vos remarques personnelles :

Réglementation VIDE-MAISON



Quelles sont les règles à respecter pour organiser un vide-maison ?

En tant que particulier, vous avez parfaitement le droit d'organiser un vide-maison à votre domicile, sous réserve de bien respecter les règles.

Que dit la réglementation ?

La réglementation est très claire lorsqu'il s'agit d'organiser un vide-maison, un vide-garage, ou un vide-dressing à domicile :

- les objets ne doivent pas être neufs ;
- l'organisateur doit se limiter à deux fois par an et par foyer ;
- la durée maximum est de deux mois par manifestation.

Il est obligatoire de réaliser une « déclaration préalable de vente au déballage » au minimum 15 jours avant le début de l'événement. Cette demande doit être déposée ou adressée à la mairie par le biais d'une lettre recommandée et doit contenir le formulaire cerfa 13939*01 dûment complété.

Sur ce document, vous devrez apporter plusieurs précisions sur le vide-maison que vous souhaitez mettre en place : coordonnées, caractéristiques de la vente, nature des marchandises, dates et durée et vous devrez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité.

N'oubliez pas qu'il est strictement interdit de disposer des objets sur le trottoir qui est un espace public .

RAPPEL

TRI SÉLECTIF

Il est important que chaque foyer fasse l'effort de faire un tri dans **2 bacs** ou cartons différents (*verre, plastique et papier/carton*).

Déposez ces déchets dans les containers aménagés à cet effet sur la place de l'étang.

« PLUS ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT ET ON FAIT DES ÉCONOMIES »

Il est interdit de déposer les objets encombrants dans les containers à poubelles et à côté. **Attention** à respecter les riverains en utilisant les bacs de tris de 8H à 19H et en arrêtant le moteur de votre voiture et en éteignant votre radio.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de RÉMALARD est ouverte tous les jours sauf dimanche et fête :

Du 1^{er} avril au 30 octobre : 9H-12H30 et 13H30-18H

Du 2 novembre au 31 mars : 9H-12H30 et 13H30-17H

Elle accepte tous les types de déchets.

Renseignements : ☎ 02 33 83 07 43

RESPECT DU VOISINAGE

Un arrêté préfectoral fixe les heures légales des travaux bruyants*.

A savoir :

En semaine

de 08H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
pour les professionnels. de 7H00 à 20H00

Samedi

de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Dimanche & jours fériés

de 10H00 à 12H00

* Les travaux bruyants sont relatifs aux engins à moteurs thermiques utilisés pour la tonte, taille, débroussaillage et coupe.

Les perceuses, meuleuses et disqueuses, etc. sont concernées.

Les animaux aussi

La loi s'applique aussi aux chiens qui ne doivent pas perturber le voisinage et ne doivent errer.

La conciliation, mode de règlement des litiges



En cas de litige d'ordre privé (troubles de voisinage, conflits propriétaire/locataire, créances impayées, malfaçons, difficultés à faire exécuter un contrat ...), vous pouvez faire appel au conciliateur dont vous trouverez les coordonnées ci-contre.

La procédure de conciliation est gratuite, il s'agit d'une procédure simple et amiable. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier.

Monsieur Jean-Claude POIRIER

8 rue du Collège à Bretoncelles

06.88.88.86.75

poirier.jeanclaudio0263@orange.fr

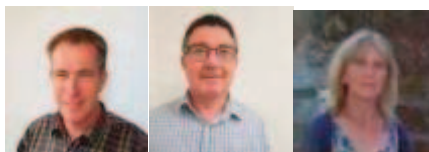
LES ÉLUS A VOTRE ÉCOUTE

Mairie de La Madeleine Bouvet

Les élus de votre commune sont à votre écoute et peuvent vous recevoir

Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous en appelant le

02 33 73 94 14



Conseillers départementaux

Patrick RODHAIN – Maire de Rémalard et
Christelle RADENAC – Maire de Sablons sur
Huisne

Permanences le 2^{ème} mercredi de chaque mois
à Sablons sur Huisne et le 4^{ème} mercredi à
Perche en Nocé, de 17H30 à 18H30.



Élections 2022

Election présidentielle les dimanches 10 et 24 avril 2022 de 8H à 18H

Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8H à 18H

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? **N'oubliez pas de vous inscrire** pour faire valoir votre droit de vote.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Vous pouvez vous inscrire :

- **En ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- **En mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **Par courrier** adressé à votre *mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

**Soit à la mairie de son domicile ; *Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maison de la Petite Enfance

PER'CHOUETTE

Espace multi accueil : crèche, halte-garderie
Relais assistantes maternelles

Rue Gustave Le Corre 61110 Condé sur Huisne

☎ **06 74 29 22 32**

Relais Assistantes Maternelles

☎ **07 81 80 32 39**

Office de Tourisme du Pays Rémalardais

Horaires d'ouverture :

Hiver du 1 octobre au 30 avril
9h30-12h30 tlj sauf mercredi, dimanche

Été du 2 mai au 30 octobre
9h30-12h30 tlj sauf mercredi
samedi 9h30-12h30 et 14h30-17h30

☎ : **02 33 73 71 94**

Mail : o.t.p@orange.fr

www.tourisme-perche-remalardais.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

Que vous soyez
propriétaire ou
locataire,
**signalez votre
arrivée**
à la mairie.

TRAVAUX : VOS DÉMARCHES

Pour vos travaux (construction de moins de 20 m², modification, démolition, clôture, ravalement, volets, abattage d'arbres), vous devez déposer une déclaration préalable en mairie.

Pour les constructions de 20 m² et plus, vous devez déposer un permis de construire.

Les demandes sont instruites par le service d'urbanisme du Pays du Perche et, pour toute précision sur les règles applicables, vous pouvez consulter le PLUI (plan local d'urbanisme) en vigueur depuis 2020 sur le site de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

Divers

Toute création d'entrée sur une parcelle, champ ou habitation, doit faire obligatoirement l'objet d'une demande en mairie.

L'entretien est à la charge du pétitionnaire ainsi que pour les ponts déjà existants
Le nettoyage des buses doit être effectué pour laisser libre l'écoulement de l'eau.

PAIEMENTS TRÉSOR PUBLIC

*Vous pouvez
désormais payer
jusqu'à 300€ en
espèces ou en
carte bancaire les
impôts, amendes,
factures.*

Dans certains
bureaux de tabac :

Bar du commerce
A RÉMALARD,
Au coin de la rue

A La Bonne
Franquette
**A LONGNY AU
PERCHE**

LES SERVICES PUBLICS + DU PERCHE

**Dans les Mairies de
Bretoncelles,
Rémalard, Berd'huis,
Perche en Nocé**

C'est une aide de proximité pour :

- ✓ Être accompagné(e) dans les démarches auprès des différentes administrations
- ✓ Recevoir une réponse individualisée et être informée du suivi du dossier
- ✓ Être conseillé(e) sur les services publics et les démarches en ligne
- ✓ Constituer des dossiers administratifs

SERVICES PUBLICS

Mairie de La MADELEINE BOUVET

☎ : 02 33 73 94 14

@ : mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr

Ouverture : Mardi 14h – 16h30

Vendredi 10h – 12h et 14h - 16h

CDC Cœur du Perche

ZA St-Marc Ouest - 61110 Rémalard-en-Perche

☎ : 02 33 25 44 85

Gendarmerie - ☎ : 17 ou 02 33 83 11 61

Permanences à Rémalard :

Lundi 8h – 12h - Vendredi 14h – 19h

A Longny au Perche

Tous les jours 8h – 12 h et 14h – 19h

Pompiers :

☎ : 18 ou 112 à partir d'un portable

Agence postale communale

Située à la mairie de Bretoncelles

☎ : 02 37 52 31 71

Ouverture : du lundi au samedi : 9h00 – 12h30

Syndicat de l'eau - Secrétariat

☎ : 02 33 73 52 42

Sous-préfecture Mortagne au Perche

1 Rue du Faubourg Saint-Eloi

61400 Mortagne-au-Perche

☎ : 02 33 80 61 61

Préfecture de l'Orne

39 Rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

☎ : 02 33 80 61 61

Tribunal d'instance Alençon

2 Avenue Wilson - 61000 Alençon

☎ : 02 33 29 42 93

Tribunal judiciaire – Alençon

Place Maréchal Foch - CS 70355-

61 014 ALENCON

☎ : 02 33 82 25 00

Conseil départemental de l'Orne

27 Boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon

☎ : 02 33 81 60 00

Caisse d'allocations familiales 61

☎ : 0 810 25 61 10

SNCF TER CENTRE

☎ : 0 800 83 59 23 (N° VERT)

SANTÉ

URGENCE : SAMU ☎ : 15

MEDECINS :

Dr RICO à Bretoncelles : ☎ : 02 37 37 20 08

Dr VIARD à Rémalard : ☎ : 02 33 25 48 69

Dr FAURE à Condé sur Huisne : ☎ : 02 33 25 48 69

Dr GERMAIN à Bellou sur Huisne : ☎ : 02 33 83 89 89

NOUVEAU :

CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ

ZA Saint-Marc Sud, Rémalard-en-Perche.

Consultations les jeudis, vendredis et samedi.

☎ : 02 33 82 50 00

Ou Via le site de prise de rendez-vous en ligne :

CTS REMALARD à 61110, Rémalard en Perche-maiia

Masseur-kinésithérapeute – Bretoncelles

Léa DEBRAY – ☎ : 06 81 34 45 37

Aurélien LEWALTER – ☎ : 02.37.37.90.41

Lundi, mercredi, jeudi : 9h00 – 12h30

Mardi, vendredi : 14h– 18h

Ostéopathe – Bretoncelles

Marine GERMOND – ☎ : 07 84 97 02 55

Lundi à vendredi 9h00 – 20h

Samedi : 9h00 – 12h

SSIAD (soins à domicile) : ☎ : 02 37 37 48 67

ADMR : ☎ : 02 33 83 72 10

UNA : ☎ : 02 33 85 30 50

Cabinet infirmière – Rémalard ☎ : 02 33 83 62 62

Cabinet dentaire – Rémalard ☎ : 02 33 31 97 09

Clinique vétérinaire – Rémalard ☎ : 02 33 83 65 65

PHARMACIES

HEDOUIN - Bretoncelles ☎ : 02 37 37 20 38

HAREAU - Rémalard ☎ : 02 33 73 72 31

TUFFAIN - Condé sur Huisne ☎ : 02 33 73 31 32

AMBULANCES – VSL – TAXIS

MALNUIT – Rémalard : ☎ : 02 33 83 56 56

CAILLON (taxis) – Bretoncelles : ☎ : 02 37 52 09 39



Par Gérard Carpentier

Autrefois, le nom de commune n'avait pas le même sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Tous ceux qui habitaient la même paroisse étaient réunis dans une « **Communauté d'habitants** ». Ces communautés étaient administrées par un « **syndic** » dont le but était de faire valoir les intérêts communs de chacun.

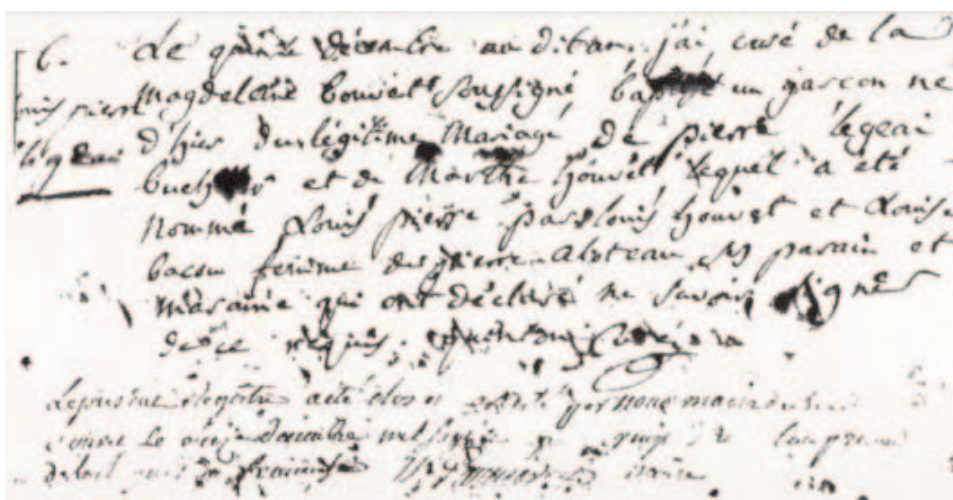
D'après les différents registres consultés, nous avons pu trouver la trace du seul et dernier de ces « **syndics** ».



Une loi votée par la Constituante divise administrativement la France de 1790 en 83 départements : le département de l'Orne prend officiellement naissance. Le département divisé en districts et en cantons. La paroisse de **La Magdeleine Bouvet** devenue commune se trouve alors dans le district de **Bellesme**, canton de **Regmalard** (*acte paroissial de l'An III*).



Les registres paroissiaux, tenus par le curé de l'époque, nous apprennent qu'à partir du **17 décembre 1792**, ces registres sont tenus, non plus par un curé, mais par un « **officier public** ». En effet, **Louis QUINTON**, curé de la paroisse signe le **15 décembre 1792** un dernier acte de baptême, puisque le 16 décembre de la même année, le registre est alors signé par « **le premier maire de la nouvelle maison commune** ». Prêtre certainement assermenté (conformément aux idées révolutionnaires), Louis QUINTON restera officier public jusqu'en 1794.



Le, quinze décembre, au dit an, j'ai curé de La Magdelaine Bouvet, baptisé un garçon né hier du légitime mariage légitime de Pierre Lega ...et de Marthe Gouvet, lequel a été nommé Louis Pierre par Louis Gouet et Louise femme de Pierre Aloteau, les parrain et marraine, qui ont déclaré ne savoir signé ce requis. »

Hommage à Yvette GAREL

Yvette GAREL, née PAYNEL en 1937 dans l'Orne, nous a quittés le 8 octobre 2021 à l'âge de 83 ans.

Yvette et son mari, Olivier s'installent à **La Madeleine Bouvet en 1962**. Il devient conseiller municipal et membre du comité des fêtes.

Ils feront prospérer, ensemble, **la Ferme de L'Herbage** grâce à leur travail acharné, avant de s'installer à **la ferme de La Motellerie**, la famille s'agrandissant au fil des ans.



Volontaires et prompts à apporter leur aide, ils inculquent à leurs **7 enfants** et durant **59 années de mariage** le sens du partage.

Et la **joie des plaisirs simples** : cueillir des fleurs sauvages, préparer des pâtisseries, le tricot, la couture et le canevas.

Très affectés par **le décès accidentel de leur fils Bertrand** lors de l'été 2020, Yvette et Olivier se soutiennent, entourés par l'amour et la bienveillance de leur famille.

Investie dans la vie de la commune, à l'église, dans la kermesse paroissiale, dans les écoles pour la remise des prix de fin d'année et dans le comité des fêtes, Yvette est décorée de la **médaille de la famille** par le Maire de l'époque M. Jean Bizot, lors de l'inauguration de la salle des fêtes.

Femme discrète, avec le **sens du respect et du travail**, nous n'oublierons pas Yvette !

Don à la commune

M. Patrick Rivière, habitant de Dancé, a fait don à notre commune du **mécanisme d'une comtoise**.

Depuis 40 ans, ce bel objet appartenait à ses parents installés à Brunelles.

Nous pouvons lire l'inscription « **à La Madeleine Bouvet** » en dessous de la fixation des aiguilles.

Nous remercions chaleureusement M. Rivière pour **son don**.



Infos COVID – 19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Violences faites aux femmes

Numéro d'appel 3919 ou Gendarmerie

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes :

- **Suspension automatique de l'autorité parentale** du parent auteur d'un homicide conjugal ;
- Mise en place d'un **bracelet antirapprochement** destiné à assurer le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents ;
- Création du **délit d'outrage sexiste** ;
- Création de **solutions de logement** et d'hébergement : contacter la préfecture de L'ORNE ou le Conseil Départemental

Enfance maltraitée

Il s'agit de la maltraitance commise sur un mineur par ses parents ou par des personnes de son entourage.

Par téléphone : 119

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

(Appel gratuit et confidentiel) 24h/24 et 7 jours/7, le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Vous pouvez également contacter les services du département : aide sociale à l'enfance (ASE 61) au 02.33.81.60.00 (hôtel du Département 61017 Alençon)

Actes de cruauté envers les équidés

Numéro vert : 0 800 738908

Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 9h à 17h.